

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 026-3910/18/BM

■ Attribution d'une subvention au Pôle SCS - Approbation d'une convention d'objectifs

MET 18/6813/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle SCS

Labellisé par l'Etat en 2005 « Pôle de compétitivité mondial » et « Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique et Solidaire » (PRIDES) en 2007 par la Région PACA, le Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) regroupe en PACA les acteurs majeurs de la microélectronique,

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

des logiciels, des télécommunications et du multimédia, autour des services et usages des Technologies de l'Information et de la Communication.

Au coeur d'une économie numérique en pleine croissance qui impacte aujourd'hui 80 % de l'économie globale, le Pôle SCS, seul Pôle mondial et labellisé « Gold Cluster » en région PACA, œuvre pour la mise sur les marchés de solutions toujours plus intégrées, interopérables, garantissant des fonctionnalités de communication simples, fiables et sécurisées pour l'utilisateur final.

Le programme 2018 du pôle SCS s'articule autour de cinq catégories d'actions majeures

- I. La contribution à l'animation et la structuration de la filière numérique du territoire métropolitain
- II. L'animation de l'innovation sur les axes stratégiques
- III. Le développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les startups, les PME et ETI
- IV. Le développement à l'international
- V. L'emploi, la formation et RSE

I) La contribution à l'animation et la structuration de la filière numérique du territoire métropolitain

L'ensemble de ces activités et actions adressent l'écosystème du numérique de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- A. *La coordination SCS du plan Micro2020 avec en particulier :*
 - La sélection et mise en oeuvre des projets pour les plateformes CIMPACA caractérisation et micropacks
 - Un programme d'accélération des TPE/PME fabless et microélectronique par du coaching d'experts
 - Un plan de promotion de la microélectronique & IoT
- B. *Coordination de la thématique IoT :*
 - Animation du GT IoT du pôle SCS
 - Rôle de référent d'AMFT dans le réseaux IoT/manufacturing de la French Tech
- C. *Participation aux actions en faveur de l'emploi et des compétences*
 - Mise en œuvre d'une expérimentation d'un dispositif mutualisé d'appui au développement des compétences avec la CCIMP.
 - Contribution au projet européen **DIGI@TER**
 - L'organisation de sessions de formation synthétique sur l'intelligence artificielle et le "deep learning".
- D. *La contribution du déploiement du projet de "sécurisation des gares ferroviaires" sur Aix-en-Provence et Marseille (projet région PACA)*
- E. *La finalisation du projet de création de l'IoT Security Center sur Rousset/Gardanne*
- F. Le développement des partenariats et des actions d'animations avec TheCamp et La Coque

II) L'animation de l'innovation

La feuille de route 2018 que s'est fixé le pôle SCS a pour objectif de prolonger les actions engagées en 2017 et d'en développer de nouvelles enclines à favoriser l'émergence de projets et d'innovations dans les domaines stratégiques du pôle (SSA).

Montage et Labellisation des projets collaboratifs de R&D

En 2018, le Pôle poursuivra son objectif de mettre l'accent sur la labellisation et le soutien de projets attaquant les verrous technologiques, ciblant les usages de sa feuille de route et répondant aux appels nationaux (ANR, PIA3, FUI), aux appels régionaux (PRI PACA et FEDER PACA), aux appels européens .

Les Partenariats technologiques en support de l'innovation 2018

- Le partenariat avec CapEnergies sur l'axe numérique du projet FLEXGRID
- Le partenariat avec les pôles Optitec, SAFE, Capenergies dans le cadre de l'appel "Booster"
- Le partenariat avec le pôle Optitec sur l'IoT et industrie du futur en PACA
- Le Pôle sera aussi partenaire de AMFT sur le réseau thématique French Tech IoT et le réseau thématique cybersécurité

III) Le Développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les startups, les PME et ETI

Le pôle SCS se donne pour mission d'accompagner l'innovation des PME, de les assister dans leurs business plans, de les préparer à adresser les marchés et renforcer la visibilité des TPE, PME et ETI. A ce titre, le pôle prévoit pour 2018 :

- de monter des événements d'information sur les appels à projets, des conférences sur les opportunités marchés et les tendances technologiques & réglementaires et de mise en réseaux entre industriels membres du pôle
- de continuer à valoriser les produits et services des TPE/PME : trophées, prix, expo des innovations
- d'organiser des événements de mise en réseau avec les grands groupes du pôle (nationaux et internationaux)
- de poursuivre l'accompagnement d'accélération PME/TPE de la filière microélectronique
- de continuer la pénétration des services Go-to-Market.

IV) L'international

Sur la partie « International », le pôle SCS s'est donné comme ambition dans ses domaines d'activités stratégiques un véritable écosystème européen, voire mondial :

- Mise en œuvre de partenariats avec les clusters internationaux ciblés. Les partenariats avec les réseaux européens de la microélectronique et l'« Alliance IOT ».
- **Amplification** de la médiatisation internationale via un « community management » renforcé.
- Poursuite de la participation à des salons internationaux avec un focus sur l'IoT & l'industrie 4.0 et les thématiques émergentes, comme par exemple le véhicule connecté.
- **Organisation de missions partenariales.**

V) La RSE, l'emploi et la formation

RSE :

En 2018, le pôle SCS a choisi de promouvoir auprès de ses adhérents les outils existants tant au niveau du pôle que de la Région et les initiatives des acteurs territoriaux :

- démarches RSE dans les projets à travers le label « TIC Durable »
- dispositif mis en place par la Région PACA en faveur du Parcours Responsable
- dispositif régional CEDRE auprès de ses adhérents.

Emploi – Formation :

Le plan d'Action 2018 en matière d'Emploi et de Formation s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place par le pôle dès 2013 :

- collaboration avec « Les Entrepreneuriales » sur la mise en œuvre d'un coaching d'experts industriels pour les étudiants des cursus liés à la micro
- programme de sensibilisation des PME sur diverses thématiques
- dans le cadre du projet IoT Security center, mise en œuvre de formations continues dans les domaines de la sécurisation des objets

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle SAFE, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 77.000 euros, représentant 5 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 1.537.068 € .

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30.000 € seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 47.000 € seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5218-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018 ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association POLE SCS une subvention de 77.000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 30.000 € par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 47.000 € par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec le Pôle SCS.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal Métropole Centralisé sur la ligne sous-politique B370 – 61/65748 – Fonction 61- chapitre 65 – Nature 65748
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART